

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,

- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine créant le Diplôme d'Ingénierie en Technique Assurance-Banque,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'IUT Henri Poincaré de Longwy,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du diplôme d'Ingénierie en Technique Assurance-Banque :

- SOULEY ALI Harouna, Maître de conférences, Directeur de l'IUT de Longwy, **Président**
- BELKACEM Rachid, Chef du Département
- GUENDOZ Miloud, Professeur certifié, Directeur Adjoint
- KUBLER Sylvain, Professionnel, Auto-entrepreneur
- MENUISIER Nicolas, Professionnel, Cadre de banque, Crédit Agricole

#### Article 2 :

Le Directeur de l'IUT Henri Poincaré de Longwy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 16 juin 2023

Pour la Présidente  
Par délégation  
Le Vice-président de la Formation



Nicolas OGET

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le